

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2015

DATE DE LA CONVOCATION : 17 septembre 2015

Le vingt-trois septembre deux mille quinze à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel LE PENNEC, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marcel LE PENNEC ; Maire, Pascale NEDELLEC, Jacques LE DOZE, Renée SEGALOU, Serge BOURGOIS, Anita OLLIVIER, Stanley SEILLIER, Marcelle LE GAL, Alain JOLIFF ; Adjoints, François LE GALL, Elisabeth HILLION, Daniel HAMON, Marcel BRIEN, Brigitte OFFRET, Véronique MELIN, Valérie EVENNOU, Christine LANDREIN, Erwan GOURLAOUEN, Gilles RICHARD, Kimberley HAIDON , Marie-Louise GRISEL, Gwénaél HERROUET, Pascal BOURC'HIS et Alain BROCHARD.

POUVOIR : Karine OLLIVIER à Anita OLLIVIER
Joseph MAQUET à Erwan GOURLAOUEN
Nicolas GOUY à Elisabeth HILLION
Christophe RIVALLAIN à Jacques LE DOZE
Nicolas MORVAN à Marie-Louise GRISEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Anita OLLIVIER

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu du Maire sur les décisions prises en vertu de la délégation consentie par délibération du 16 avril 2014

- Signature en date du 15 juillet 2015, d'un marché d'entretien des mouillages des ports de Merrien et Brigneau de 2015 à 2018 selon un bordereau de prix unitaires (montant du bordereau du marché : 5 981,80 € HT/an) avec la société SOS Plongée de Concarneau (29).
- Signature en date du 15 juillet 2015 d'un marché de contrôle des mouillages des ports de Merrien et Brigneau de 2015 à 2018 pour un montant de 2 800 € HT/an avec la société Alpha & Co de Lorient (56).
- Signature en date du 10 août 2015 du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du carrefour central pour un montant de 16 080 € HT (montant des travaux estimé à 437 500 € HT) avec la société Le Gall étude ingénierie de Martigné Ferchaud (35).

- Signature en date du 7 septembre 2015 du contrat pour des travaux d'assainissement collectif dans le cadre du schéma directeur, pour l'auto-surveillance et bêche de sécurité sur un poste de refoulement, avec la société SAUR de Pont l'Abbé (29) pour un montant de 192 867 € HT.

Concernant l'aménagement du carrefour central, Gwénaél HERROUET apprécie la constitution d'un Copil, il souhaite aussi que le sujet soit abordé en commission.

Pascal BOURC'HIS indique qu'il souhaite comme Marie-Louise GRISEL faire partie du Copil.

Alain JOLIFF propose, pour ne pas avoir des Copils trop importants, d'envoyer les comptes rendus des Copils du carrefour central à tous les membres de l'opposition.

Marie-Louise GRISEL s'interroge de ne pas voir figurer dans les délégations du Maire l'accueil du Tro Breizh sur la commune et son coût pour la commune.

Le Maire indique que cet accueil ne fait pas partie des délégations du Maire et précise que le coût sera communiqué en commission.

N° 43-2015 : MISES EN VALEUR DES FRICHES LITTORALES

- **Approbation de la procédure**
- **Création d'une commission communale d'aménagement foncier (CCAF)**

Erwan GOURLAOUEN présente le projet de mise en valeur des friches littorales :

La frange littorale de notre commune est marquée par une déprise agricole importante. Les zones de friches couvrent actuellement une superficie supérieure à 350 ha, répartie en plusieurs grands îlots parcellaires découpés par le réseau viaire et par l'urbanisation. De plus l'espace naturel a une importance majeure pour l'identité de notre commune très touristique. Par ailleurs, cette fermeture des milieux rend ces surfaces plus vulnérables aux risques d'incendie et à la perte de biodiversité.

Les facteurs de dévalorisation de ces parcelles sont dus principalement au morcellement indivis et l'enclavement progressif au fil du temps des zones de friches freinant l'accessibilité pour les autres parcelles.

C'est pour cette raison que la commune de Moëlan-sur-Mer initie ce projet de remise en valeur des parcelles en friches avec la volonté de prévenir les risques d'incendies, de maintenir la biodiversité et la **mosaïque paysagère** et de favoriser le développement des productions agricoles.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale visant au développement de notre agriculture axée sur un mode de production biologique et/ou engagé dans des signes d'identification de qualité (AOC cidre de Cornouaille, IGP blé noir, label rouge). Cette démarche est entreprise pour initier un processus global permettant aux produits d'être transformés, commercialisés et enfin d'être achetés sur notre région.

Cette démarche s'appliquera aussi pour les produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Pour mener à bien ce projet, les moyens utilisés seront l'accompagnement concerté avec les élus, les agriculteurs, les propriétaires et les autres usagers de l'espace, en alliant la valorisation agricole et la maîtrise de l'embroussaillage afin de réhabiliter 150 ha en cinq ans.

De ce fait, les propriétaires pourront constituer une **association syndicale foncière (association de propriétaires) dit ASA afin de faciliter la gestion des terres avec les agriculteurs.**

Cette association syndicale est un outil intéressant pour gérer le foncier dans la mesure où elle constitue une enceinte de débat entre toutes les personnes concernées, en essayant de coordonner les différents usages. Elle permet une gestion collective de la terre et de ses usages sans supprimer la propriété privée.

Les parcelles seront mises en location par l'association syndicale foncière des propriétaires via le statut du bail à fermage, elles sont réhabilitées puis entretenues. Le droit de chasse n'est pas modifié, de même que le droit d'exploiter soi-même les ressources de la parcelle si le propriétaire le désire (bois, champignons...). De plus, en terme financier, les travaux de réaménagement de l'espace pourront être pris en charge par les exploitants à qui va être confiée la gestion des terres à condition que le prix du fermage soit calculé en conséquence.

Les propriétaires via l'association syndicale et son assemblée générale se voient confier la maîtrise d'ouvrage des travaux, en accord avec tous les usagers des parcelles (chasseurs, randonneurs...).

Erwan GOURLAOUEN rappelle le zonage, la fiche de procédure ainsi que le rôle de la CCAF (Commission communale d'aménagement foncier) et sa composition (annexes 1 et 2)

Le Maire remercie pour leur présence Laure GORIUS du Conseil Départemental et Fabien POIRIER de la DDTM en charge de ce dossier et de leur participation à la préparation des annexes.

Alain BROCHARD regrette le manque d'information sur ce dossier, en commission notamment et auprès des habitants alors que le projet est très engagé. Il regrette que le Conseil Départemental soit à la manœuvre et non la commune. Il précise qu'il s'abstiendra sur la forme et non sur le fond (développement de l'agriculture bio).

Le Maire est surpris de l'attitude négative d'Alain BROCHARD sur ce projet long et difficile alors que celui-ci était un projet de campagne électorale et qu'il a fait l'objet d'une réunion spécifique à l'Ellipse et de réunions de secteurs. Il précise que ce projet ne spolie en rien les Moëlanais.

Laure GORIUS précise que c'est un projet test intéressant qui a pour objectif de rendre à l'agriculture des terres dans le secteur de Moëlan. Elle souligne que la délibération en conseil municipal n'est pas indispensable mais qu'elle permet justement d'intégrer la commune dans la validation du processus. Elle rappelle aussi que le but du projet est de donner des droits à exploiter sans transfert du droit de propriété. Il est important d'avoir un accord minimum entre le propriétaire, l'exploitant et la commune. Elle précise également que cet outil est à mettre en place de façon collective.

Alain BROCHARD continue d'être réservé et regrette que les Moëlanais ne soient pas majoritaires dans la commission (CCAF).

Laure GORIUS indique que tous les propriétaires concernés par le dispositif sont informés et qu'ils peuvent à tout moment sortir de la procédure. En effet, la procédure s'arrête dès que le terrain est mis en valeur. La liste de parcelles concernées est revue tous les 3 ans.

Fabien POIRIER précise que l'intervention du Préfet est une garantie d'impartialité.

Gwénaél HERROUET rappelle que lors de la mandature précédente, la problématique de répertoire des propriétaires terriens s'est posée. Comment trouver les propriétaires non identifiés ?

Laure GORIUS indique que dans ce processus, lorsque les propriétaires ne sont pas identifiés, un mandataire peut-être nommé par le Tribunal pour permettre la mise en valeur des terres mais le propriétaire conserve son bien.

Fabien POIRIER souligne que l'intérêt de ce projet est justement de cultiver des terrains dont les propriétaires ne sont pas connus.

Jacques LE DOZE souligne que sous l'ancienne mandature la recherche de propriétaires concernait l'association foncière de remembrement.

Gwénaél HERROUET souhaite connaître le calendrier.

Laure GORIUS indique que la procédure pourrait être clôturée fin 2017.

Après avis favorable de la commission économie, tourisme et environnement,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- par une abstention (Alain BROCHARD) et 28 voix pour ; d'approuver le principe d'une procédure de mise en valeur des terres incultes sur la commune de Moëlan-sur-Mer comme présentée ci-avant.
- à l'unanimité, de solliciter Mme La Présidente du Conseil Départemental pour instituer une commission communale d'aménagement foncier comme présentée ci-avant.

N° 44-2015 : DEMANDE DE SUBVENTION SKATE PARK (CONTRAT TERRITOIRE)

Stanley SEILLIER indique que le contrat de territoire (commune – Cocopaq – Conseil Départemental) comprend un volet sur la réhabilitation d'équipements sportifs de proximité.

A la demande du conseil municipal des jeunes, dans le cadre du développement des activités sportives des jeunes du territoire et de la mixité sociale, il est proposé au conseil municipal l'installation d'une aire de Skate Park dans le Bourg de Moëlan près des autres infrastructures sportives. Le coût du projet est évalué à 28 916 € HT.

Le conseil municipal est amené :

- à valider le projet et à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention de 10 % au titre du contrat de territoire de la Cocopaq.
- à autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention.

Alain BROCHARD est surpris de la non réutilisation de l'ancien skate park et du coût supplémentaire engendré par l'achat d'un équipement neuf.

Stanley SEILLIER indique que le bureau de contrôle qui a vérifié l'ancien équipement l'a jugé non conforme. Le coût de répartition étant très important, le choix d'une nouvelle structure modulable a été validé.

Marie-Louise GRISEL et Pascal BOURC'HIS soulignent que les réponses ont déjà été données en commission.

Après avis favorable des commissions finances, sports, jeunesse,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de valider le projet d'installation d'une aire de skate park dans le Bourg de Moëlan, près des autres infrastructures sportives, pour un coût estimé à 28 316 € ;
- de solliciter le Conseil Départemental du Finistère pour une demande de subvention de 10 % au titre du contrat de territoire Cocopaq ;
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette demande de subvention.

N° 45-2015 : DEMANDE DE SUBVENTION DU MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL OCEANE (RENETEMENT COUR ET PORTES DU SAS D'ENTREE)

Jacques LE DOZE indique que le multi-accueil municipal Océane a été créé en 2005, le revêtement en dalles caoutchouc de la cour s'est beaucoup détérioré. Par ailleurs, l'accueil des parents s'effectue dans un sas d'entrée, séparé par des barrières de la salle de vie.

Le montant des travaux est de 20 884 € HT pour le remplacement de ces deux équipements. La CAF, partenaire de la commune, attribue des aides financières dans le cadre de plan de rénovation des investissements. La subvention pourrait s'élever à 16 707 €.

Il est proposé au conseil municipal de valider ces deux projets de rénovation, d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière de la CAF (estimée à 16 707 €) et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette aide financière.

Après avis favorable des commissions finances, petite enfance,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- de valider les deux projets de rénovation de la crèche tels que présentés ci-avant pour un montant de travaux estimé à 28 316 € ;
- de solliciter l'aide financière de la CAF dans le cadre du plan de rénovation des investissements, la subvention est estimée à 16 707 € ;
- d'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette aide financière.

N° 46-2015 : VALIDATION DU PLAN PLURIANNUEL ADAP (AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME)

Marcelle LE GAL signale qu'au vu du retard important constaté pour la mise en accessibilité des handicapés, le législateur a souhaité donner un délai supplémentaire en vue de la mise en accessibilité des ERP (Etablissements recevant du public) avec la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmé pour les ERP non conformes au 1^{er} janvier 2015.

Celui-ci permet de planifier sur une période de 3 à 6 ans au-delà de 2015, les travaux de mise en accessibilité. Il devient obligatoire pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014, avec comme date butoir pour la dépose d'un agenda d'accessibilité programmé le 26 septembre 2015 au plus tard.

Elle rappelle la note d'orientation stratégique de l'accessibilité des bâtiments à Moëlan-sur-Mer et le plan pluriannuel de l'agenda d'accessibilité programmée.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la validation du plan pluriannuel de l'agenda d'accessibilité programmé pour les ERP non conformes au 31 décembre 2014 de la commune de Moëlan-sur-Mer.

Pascal BOURC'HIS se réjouit du nombre peu important de demandes de dérogations de la commune. Il s'interroge sur les demandes déposées par les commerçants.

Alain JOLIFF indique que les demandes sont centralisées par la CCI comme les demandes de subventions.

Marie-Louise GRISEL s'interroge sur l'absence de la maison des solidarités dans le tableau et le parking de Lindenfels.

Pour le parking de Lindenfels, le Maire indique qu'il n'est pas répertorié comme un ERP.

Pour la maison des solidarités, Stanley SEILLIER indique qu'au vu de la date de construction, les règles d'accessibilités ont été respectées et qu'une vérification sera demandée.

Alain BROCHARD regrette que la mise en œuvre des travaux d'accessibilité n'ait pas été accélérée et souhaite inscrire d'autres travaux.

Gwénaél HERROUET s'interroge sur des pénalités possibles pour les collectivités lors de la non réalisation des travaux et notamment pour le projet de médiathèque.

Le Maire confirme la mise en place d'amendes et indique que si des nouveaux bâtiments ne sont pas construits il convient alors de rendre accessibles les anciens.

Après avis favorable de la commission travaux et accessibilité

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité la validation du plan pluriannuel de l'agenda d'accessibilité programmé pour les ERP non conformes au 31 décembre 2014 de la commune de Moëlan-sur-Mer avec les demandes de dérogations pour un montant estimé de 412 700 euros HT (étalement des investissements de 2015 à 2021). La note d'orientation stratégique de l'accessibilité des bâtiments, la liste des ERP accessibles et le plan pluriannuel de l'agenda d'accessibilité programmée sont annexés à la présente délibération.

N° 47-2015 : COMMISSION ACCESSIBILITE

Suite à la démission de Nadia ROUYER de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale, suite à la démission de Renée SEGALOU de la commission d'accessibilité au titre de l'association Kerdéro, le conseil municipal est amené à se prononcer sur la désignation d'un représentant de la commune.

L'élection s'effectue à scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L.2122-21 du CGCT).

Le Maire est amené à désigner une association de personnes handicapées ou une association d'usagers.

A l'unanimité les élus décident de l'élection à mains levées.

Renée SEGALOU est désignée, par 25 voix pour et 4 abstentions, comme représentante de la commune à la commission accessibilité.

Le Maire précise que suite à la démission de Mme Renée SEGALOU et à la dissolution de l'association Kerdéro, il est amené à désigner une association d'usagers. Il indique, pour information, qu'il souhaite désigner la FAVEC 29 (Fédération des associations de conjoints survivants et parents d'orphelins) à Brest et sa représentante sur Moëlan, Mme Danielle DEVAUCHELLE.

La commission d'accessibilité est composée comme suit :

Président	- Marcel LE PENNEC
Représentants de la commune	- Renée SEGALOU - Marcelle LE GAL - Marcel BRIEN
Associations des personnes handicapées	- Association des Paralysés de France (Jean LE MOAL) - Associations des parents d'enfants dyslexiques (APEDYS) (Monique LE CHAT)
Associations d'usagers	- FAVEC (Danielle DEVAUCHELLE) - Commerçants et Artisans (Damien LE BERRE)

N° 48-2015 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE

Le Maire indique que suite à la démission de Nadia ROUYER, le conseil municipal est amené à désigner un élu communal pour la remplacer au sein de la commission solidarité santé de la Cocopaq.

L'élection s'effectue à scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L.2122-21 du CGCT).

A l'unanimité, les élus décident de la désignation à mains levées.

Valérie EVENNOU est désignée, par 24 voix pour et 5 abstentions, pour représenter la commune au sein de la commission solidarité santé de la Cocopaq.

Le Maire indique que suite à la démission de Nadia ROUYER de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale et de Kimberley HAIDON de l'association IDES, il est proposé au conseil municipal de désigner deux membres supplémentaires pour représenter la commune dans l'association IDES.

L'élection s'effectue à scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L.2122-21 du CGCT).

A l'unanimité, les élus décident de l'élection à mains levées.

Marcel BRIEN et Brigitte AUFFRET sont désignés, par 24 voix pour et 5 abstentions, pour représenter avec Renée SEGALOU, l'association IDÉS.

Marie-Louise GRISEL s'interroge sur la possibilité de rajouter des membres supplémentaires par rapport à la constitution initiale.

Renée SEGALOU indique que c'est tout à fait possible.

N° 49-2015 : CONVENTION AVEC ERDF

Serge BOURGOIS indique que ERDF doit installer une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée ZA 4 à Kertanguy, propriété de la commune.

En avril 2015, une convention de servitude a été signée entre la commune et ERDF. Pour permettre la publication de cette convention au service de la publicité foncière, il convient d'établir un acte notarié portant sur cette convention.

Le conseil est amené à approuver la convention et autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier. Tous les frais de l'opération sont à la charge d'ERDF.

Après avis favorable de la commission finances, urbanisme,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer la convention avec ERDF telle que présentée ci-avant pour permettre à ERDF d'installer une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée ZA à Kertanguy propriété de la commune ainsi que tous les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier. Tous les frais de l'opération sont à la charge d'ERDF (convention annexée à la délibération).

N° 50-2015 : ACCUEIL DES REFUGIES

Le Maire rappelle la montée des guerres, de la violence et de la misère dans le monde. Il indique qu'aujourd'hui l'Europe doit faire face à un mouvement migratoire important. Les premières estimations de flux sont dépassées.

Le Maire rappelle le soutien de l'AMF à cet accueil, les dispositifs du gouvernement et le rôle du Préfet, la sollicitation de l'association Coallia pour cet accueil.

Il précise aussi la demande du groupe « Vivre ensemble à Moëlan » sur la possibilité d'implantation d'une structure CADA à Moëlan.

Le Maire sollicite le conseil municipal pour savoir si la commune souhaite « apporter son obole » sur ce sujet.

Pascal BOURC'HIS indique qu'il est favorable à cet accueil des réfugiés mais souhaite que la commune sollicite aussi la Cocopaq pour une question d'homogénéité.

Alain BROCHARD souligne que de nombreuses familles sur Moëlan souhaitent accueillir des réfugiés, il tient à saluer cet élan de générosité mais il indique aussi qu'il faut donner aux réfugiés des perspectives à terme. Il pense qu'il serait judicieux que la commune s'appuie sur le centre CADA de Quimperlé.

Marie-Louise GRISEL indique qu'elle et son groupe soutiennent cet accueil (Cf. le courrier du 10 septembre 2015). Elle indique que l'accueil peut se réaliser dans les logements communaux, les logements privés payés par la CADA ou chez le particulier. Elle souligne que le chiffre annoncé pour le Finistère est de 70 migrants accueillis. Elle souhaite savoir s'il y a eu un débat en commission sociale et au CIAS de la Cocopaq.

Le Maire précise que cette question a été abordée en commission sociale mais que le débat au CIAS de la Cocopaq n'a pas encore eu lieu.

Serge BOURGOIS sollicite le conseil municipal « Connaissez-vous le nombre de personnes en attente d'un logement sur Moëlan ? », puis il indique que 129 personnes sont demandeurs, il ne souhaite donc pas objectivement que la commune réponde favorablement à cet accueil des réfugiés.

Pascal BOURC'HIS et Marie-Louise GRISEL considèrent cet argument irrecevable.

Pascal BOURC'HIS indique que la commune doit apporter une pierre positive à ce processus.

Le Maire propose de mettre la question au vote.

Des élus de la majorité souhaitent un vote à bulletin secret.

Conformément à l'article L.2121-27 du CGCT, le Maire indique que le conseil vote à scrutin secret si le tiers des membres présents le réclame.

Le Maire met au vote, le vote à « bulletin secret ».

Le conseil municipal décide par plus d'un tiers des membres présents un vote à bulletin secret sur cette question

Le résultat à bulletin secret est le suivant :

Pour	17
Abstention	7
Contre	5

Après consultation de la commission action sociale,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, par 17 voix pour, 7 abstentions et 5 contre, d'accueillir des réfugiés à Moëlan-sur-Mer pour ainsi accompagner les services de l'Etat, de la Préfecture et du Conseil Départemental sur ce dossier.

INFORMATION :

BILAN SYNTHETIQUE 2014

Suite à l'envoi du bilan synthétique 2014, Serge BOURGOIS sollicite le conseil municipal sur d'éventuelles questions.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Pascal BOURC'HIS

- 1. Pascal BOURC'HIS souhaite savoir si une salle communale peut-être mise à disposition des familles lors d'un enterrement non religieux**

Le Maire indique qu'il se renseigne sur la législation concernant la mise à disposition d'une salle avec un défunt et les disponibilités de salles sur Moëlan.

Alain BROCHARD

- 1. Quelles dispositions entend-elle prendre face au probable démarrage de l'exploitation de cultures d'algues au large de Brigneau afin de protéger notre commune des conséquences de cette exploitation pour son territoire ?**

Le Maire indique que le Préfet a par arrêté autorisé la mise en place de ce projet. Il précise qu'un recours auprès du Tribunal administratif a été intenté et que les opposants consignent l'ensemble des maladresses dans le processus. Une réunion est prévue avec l'avocat pour les suites à donner.

- 2. La communauté de communes s'est engagée dans une mise à jour du SCOT. En quoi consiste celle-ci et quelle attitude la commune entend-elle adopter vis-à-vis de ce projet ?**

Le Maire précise qu'un chargé de mission vient d'être recruté à la Cocopaq sur ce dossier et que les communes vont intégrer le processus de consultation.

- 3. Plusieurs résidents du quartier de Kerbrezellic auraient été privés d'eau fin juillet durant un week-end. Serait-il possible de connaître l'origine de cet incident et les mesures prises pour y remédier.**

Le Maire indique que la SAUR n'a pas trouvé trace de cette coupure dans ses archives.

Groupe « Vivre ensemble à Moëlan »

1. Pourriez-vous nous faire un point d'étape de l'avancée du dossier de la rénovation de l'école de Kergroës.

Le Maire indique que le Copil s'est réuni le 1^{er} juillet 2015 et que le cabinet CERUR a présenté 4 scénari : une école neuve sur le site de Porz Moëlan à 7 037 800 € TDC, un groupe scolaire neuf de 6 classes à Kergroës à 3 912 270 € TDC, l'optimisation du patrimoine de Kergroës à 3 087 940 € TDC, l'amélioration à minima de Kergroës à 195 432 € TDC.

Suite au Copil du 16 septembre 2015, la proposition du scénario 3 est estimée à 3 171 840 € TDC, somme trop importante pour les finances de la commune, la réflexion est en cours pour retravailler ce scénario ou le n° 4. Le Copil doit se réunir le 14 octobre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 20 h 30

Le Secrétaire de séance,
Anita OLLIVIER

Le Maire,
Marcel LE PENNEC

Les membres du conseil municipal,